



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 82 /AONO/MINTP/CMPM/2018
DU 17/10/18 POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACCORDS DE
PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR LES PRIX DE CONSTRUCTION DES
INFRASTRUCTURES LANCÉES PAR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT DU MINTP-EXERCICES 2018 ET SUIVANTS,
Ligne : 36 470 03 33 00115 2029

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de l'Etat du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des études sus indiquées.

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Le présent Appel d'Offres a pour objet d'évaluer l'Impact des Accords de Partenariat Economique sur les prix de construction des infrastructures lancées par le ministère des travaux publics.

2. Allotissement :

Les prestations sont en un (01) lot comme suit :

Études	Montant (F CFA)
Évaluation de l'impact des accords de partenariat économique sur les prix de construction des infrastructures lancées par le Ministère des Travaux Publics	21 000 000

3. Consistance des prestations :

Elles comprennent les opérations suivantes :

- dresser l'état des lieux du secteur des infrastructures au Cameroun ;
- élaborer un modèle d'analyse des effets et impacts des APE sur le secteur du BTP ;
- évaluer l'impact des APE sur le secteur du BTP ;
- procéder à une analyse comparative du fonctionnement du secteur des infrastructures avant la mise en œuvre des APE et son comportement une fois ces accords mis en œuvre ;
- proposer des mesures pour capitaliser les opportunités qu'offrent les APE et réduire les effets négatifs de celles-ci sur le secteur du BTP.

4. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Bureaux d'études techniques et groupements de Bureaux d'études techniques de droit camerounais conformément à l'article 78 alinéa 3 du décret N°2018/366 du 20 Juin 2018, qui stipule que « le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué peut être exempté de la pré qualification pour des prestations intellectuelles relevant des lettres commandes ».

5. Financement :

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Ministère des Travaux Publics, Exercices 2018 et suivants, Ligne 36 470 03 33 00115 2029, pour un coût prévisionnel total de 21 000 000 (vingt un millions) francs CFA Toutes Taxes Comprises.

6. Délai d'exécution :

Le délai global d'exécution des travaux est de **trois (03)** mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

7. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Ministre des Travaux Publics.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier d'Appel d'Offres sera obtenu au Service des Appels d'Offres, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public, d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**, au titre des frais d'achat du dossier.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant du Prestataire désireux de participer à l'Appel d'Offres.

9. Cautionnement provisoire (garantie de soumission) :

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date initiale de remise des offres et établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang agréé par le ministre en charge des finances et d'un montant égal à quatre cent mille (400 000) francs CFA

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Service des Appels d'Offres, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada.

11. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe à savoir :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3) ;
- L'enveloppe C contenant une copie supplémentaire de l'offre financière (offre témoin scellée) qui sera transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics pour conservation, conformément à l'article 92 alinéa 8, du décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur autre que la couleur blanche .

12. Remise des Offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Ministère des Travaux Publics, Sous-Direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada, au plus tard le 20/11/2018 à 13 heures, elle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 82 /AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 17/10/18 POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR LES PRIX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES LANCÉES PAR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU MINTP - EXERCICES 2018 ET SUIVANTS,

Ligne 36 470 03 33 00115 2029

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

N.B. : l'enveloppe C contenant une copie supplémentaire de l'offre financière, rédigée en français ou en anglais devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 82 /AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 17/10/18 POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR LES PRIX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES LANCÉES PAR LE MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT DU MINTP - EXERCICES 2018 ET SUIVANTS,

Ligne 36 470 03 33 00115 2029

« Offre témoin à ne pas ouvrir, à transmettre à l'ARMP pour conservation ».

13. Recevabilité des offres :

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des dossiers administratif, technique et financière ou ne contenant pas l'offre témoin scellée seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier rang agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Avant toute élimination de candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO, un délai supplémentaire d'au plus 48 heures sera accordé à ces derniers pour , soit fournir des informations complémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de lancement de l'Appel d'Offres.

14. Ouverture des plis :

L'ouverture des offres se fera en deux temps :

- L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu le 20/11/18 à 14 heures par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés des Travaux d'Infrastructures auprès du Ministère des travaux Publics, siégeant à la salle de réunion de réunion de ladite commission sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé.
- Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.
- A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

15. Critères d'évaluation des offres :

15.-1 Critères éliminatoires :

a) Pièces administratives :

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence après un délai de 48 heures après la notification, d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- Non-conformité après un délai de 48 heures après la notification, d'une des pièces du dossier administratif ;

b) Absence dans l'offre technique de :

- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;
- Une analyse des prestations à effectuer, l'approche technique et la méthodologie envisagée ;
- Un chef de mission ayant les qualifications exigées dans le D.A.O ;

c) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

d) Omission dans l'offre financière d'un prix quantifié;

e) Absence dans l'offre financière du sous-détail d'un prix unitaire quantifié;

f) N'avoir pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 70/100.

15-2 : Critères essentiels :

Les offres techniques :

- a) Organisation, méthodologie proposées : **14 points** ;
- b) Personnel d'encadrement proposé, C.V. expérience et méthodologie de formation interne du prestataire : **60 points**;
- c) Moyens matériels et financiers à mettre en place : **14 points**;
- d) Références et capacité technique du prestataire : **10 points**;
- e) Note sur la compréhension de la mission : **02 points**;

Les offres financières :

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM= Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante;

MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = [(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})] / 100$$

16. Durée de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Attribution du marché :

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note finale la plus élevée, et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

18. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Division de la Planification, de la Programmation et des Normes, Direction des Affaires Générales (Sous-Direction des Marchés Publics / Service des Appels d'Offres, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble KEANO, abritant certains Services du Ministère des Travaux Publics, derrière l'immeuble où est logée la Cellule Spéciale de l'Enregistrement des Impôts (voie d'accès en pavé) sise au quartier Mvog-Ada.

Fait à Yaoundé, le... 17/10/18



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC WORKS

82

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No...../AONO/MINTP/CMPM/2018
of 17/10/18 FOR THE EVALUATION OF THE IMPACTS OF ECONOMIC PARTNERSHIP
AGREEMENTS ON THE CONSTRUCTION PRICES OF INFRASTRUCTURES
LAUNCHED BY THE MINISTRY OF PUBLIC WORKS.

Financing: MINTP Investment Budget, Line: 36 470 03 33 00115 2029

On behalf of the Government of Cameroon, the Minister of Public Works, Project Owner, hereby issues a Open National Invitation to tender for the conduct of the above study.

1. Object :

The tender concerns, the evaluation of the impacts of economic partnership agreements on the construction prices of infrastructures launched by the ministry of public works.

2. Allotment :

The works shall be tendered for in one (01) lot as follows:

Study	Amount (CFAF)
Evaluation the impacts of economic partnership agreements on the construction prices of infrastructures launched by the Ministry of Public Works.	21 000 000

3. Scope of works :

The works shall comprise the following tasks :

- show the situation of the infrastructural sector in Cameroon;
- draft a model for the analysis of EPA effects and impacts on the public works and civil engineering sector;
- evaluate the impact of EPA on the public works and civil engineering sector;
- make a comparative analysis after the implementation of these agreements;
- propose measures to capitalize the opportunities offered by EPAs and reduce their negative effects on the public works and civil engineering sector.

4. Eligibility :

Otherwise, the contractualisation of this market will have passed in Call of offers Opened in accordance with the article 78 paragraphs 3 of the N°2018/366 decree of June 20, 2018, that stipulate that" the Mr. of Work or the Mr. the can be exempted of Work Delegate pre-qualification for intellectual benefits raising some letters orders ".

5. Financing :

Works under this tender shall be financed by the Budget of the Ministry of Public Works for the 2018 Financial Year, Line: 36 470 03 33 00115 2029. The total estimated cost shall stand at 21 000 000 (twenty one million) CFAF, inclusive of taxes.

6. Timeframe :

The overall execution timeframe shall be **three (3) calendar months**, mobilization depending on the effective duration of the works.

7. Contracting Authority :

Following the evaluation of offers, the contract shall be signed between the successful tenderer and the Minister for Public Works.

8. Acquisition of tender documents :

The tender documents may be obtained at the MINTP Sub-Department of Public Contracts, Tenders Service, situated on the ground floor of KEANO Building, located behind the building hosting the Special Taxation Registration Unit (see paved entrance) Mvog-Ada quarter, upon presentation of a receipt of payment into the Public Treasury of a non-refundable fee of **thirty thousand (30 000) CFA F.**

Such a receipt shall identify the payer as representing the contractor willing to participate in the tender.

9. Provisional guarantee (bid bond) :

Tenders shall include a provisional guarantee (bid bond) of a validity period of one hundred and twenty (120) days, with effect from the initial tender-submission date and issued in keeping with the tender model by a first class banking institution approved by the Minister in charge of finance. The amount shall stand at four hundred thousand (400 000) CFA F.

Lest it be rejected, the provisional guarantee must be the original dating less than three (3) months old.

The provisional guarantees of unsuccessful tenderers shall be released automatically at most thirty (30) days with effect from the expiration of the tender validity. That of the successful tenderer shall be released after the constitution of the definitive guarantee.

10. Consultation of tender documents :

The tender documents may be consulted at the MINTP Sub-Department of Public Contracts, Tenders Service, situated on the ground floor of KEANO Building, located behind the building hosting the Special Taxation Registration Unit (paved entrance) Mvog-Ada quarter.

11. Presentation of tenders :

The tender constituent documents shall be presented in the following three volumes enclosed in a double envelope:

- Envelope A containing the Administrative documents (Volume 1) and the Technical proposal (Volume 2);
- Envelope B containing the Financial offer (Volume 3);
- Envelope C containing an additional copy of the financial offer (sealed pilot offer) which will be transmitted to the organ in charge of regulation of public contracts for conservation, in keeping with article 92 (8) of decree N° 2018/366 of 20 June 2018 to lay down public contracts.

All the constituent documents (envelopes A, B and C) shall be enclosed in a sealed outer envelope bearing only the subject of the tender concerned.

The different documents of each offer shall be numbered in the order indicated in the tender and separated by dividers of the same colour other than white.

12. Submission of tenders :

Drafted in English or French and in septuplicate (7) including one (1) original and six (6) copies, labelled as such, tenders shall be submitted at the MINTP Sub-Department of Public Contracts, Tenders Service, situated on the ground floor of KEANO Building, located behind the building hosting the Special Taxation Registration Unit (paved entrance) Mvog-Ada quarter, no later than 20/11/18 at 1 a.m. They shall bear the following:

"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No. 82...../AONO/MINTP/CMPMI/2018 of 17/10/18 FOR THE EVALUATION OF THE IMPACTS OF ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENTS ON THE CONSTRUCTION PRICES OF INFRASTRUCTURES LAUNCHED BY THE MINISTRY OF PUBLIC WORKS.

Financing: MINTP Investment Budget, Line: 36 470 03 33 00115 2029

To be opened only at the tender-evaluation session."

N.B: One copy of envelope C containing an additional copy of the financial offer, drafted in French or English shall bear the following:

"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER No. 82...../AONO/MINTP/CMPMI/2018 of 17/10/18 FOR THE EVALUATION OF THE IMPACTS OF ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENTS ON THE CONSTRUCTION PRICES OF INFRASTRUCTURES LAUNCHED BY THE MINISTRY OF PUBLIC WORKS.

Financing: MINTP Investment Budget, Line: 36 470 03 33 00115 2029

"Pilot offer to be transmitted to ARMP for conservation"

13. Tender compliance :

➤ Tenders not respecting the separation mode of the administrative document, the technical proposal and the financial offer, or not containing the sealed pilot offer shall be rejected.

➤ Any offer not in keeping with the tender requirements, especially the absence of the provisional guarantee, issued in keeping with the tender model by a first class banking institution approved by the ministry in charge of finance and valid for a period of **thirty (30) days** with effect from the tender validity deadline shall be rejected.

➤ Lest they be rejected, shall be submitted only the originals or true copies of the relevant administrative documents, certified by the issuing service in keeping with the requirements of the Special Tender Regulation.

➤ Before any rejection, the consultants with compliant administrative documents shall be allowed an additional period of at least 48 hours either to provide further information or to carry out other verifications on the validity of the documents received.

➤ They must date no more than three (3) months old on the initial tender submission deadline.

14. Opening of tenders :

Tenders shall be opened in two stages.

- The administrative documents and the technical proposals shall be opened by the MINTP Tenders Board on 20/11/18 at 2 p.m in their meeting room

situated at the Centre Regional Delegation of Public Works, behind Hôtel des Députés, Younde.

- Only tenderers may attend the opening session or each have themselves represented by only one duly mandated person of their choice with sound knowledge of their file.
- Following the examination of the administrative documents and the evaluation of the technical proposals, the financial offers shall be opened under the same conditions on a later date to be communicated to tenderers with the compliant administrative file and having scored a technical mark of at least 70 out of 100 points.

15. Tender evaluation criteria :

15.1 Eliminary criteria :

- a) **Administrative file**
 - Absence of provisional guarantee;
 - Absence of a deadline of 48 hours following the notification to the company, of at least one of the administrative documents except the provisional guarantee;
 - Non-compliance after 48 hours following the notification to the company, of at least one of the administrative documents;
 - False declaration, forged or non-authentic document;
- b) **Absence in the technical proposal of:**
 - Former declaration attesting that the tenderer has not abandoned a contract during
 - the past three (3) years and that he is not on the list of defaulting contractors
 - published by MINMAP;
 - Analysis of the works to be executed, the technical approach and the
 - methodology envisaged;
 - A mission Head with the relevant qualification;
- c) False declaration or forged documents;
- d) Omission in the financial offer of a quantified unit price;
- e) Absence of a quantified unit price in the financial offer
- f) Failure to score a technical mark of at least 70/100.

15.2 Essential criteria :

Technical proposal :

The technical proposal shall be evaluated as per the following essential criteria:

- a) Qualification of experts and their experience in the project's field out of **14 points**;
- b) Technical resources and equipment to be put in place per lot tendered for out of **60 points**;
- c) Equipment and financial resources to be put in place; **14 points**;
- d) Consultant's references out of **10 points**;
- e) Mission understanding **02 points**;

Financial offer :

Only the financial offers of tenderers with the pre-selected technical proposals after the examination for compliance of the administrative documents (stage 1) and the evaluation of the technical proposal (stage 2) shall be assessed as per the following criteria:

$$NM = MMd \times 100 / MS$$

NM = Tenderer's financial offer mark;

MMD = Lowest bidder's evaluated amount;

MS = Tenderer's evaluated amount.

The technical mark and the financial mark shall be weighted to obtain a final mark N (technico-financial mark) according to the following formular:

$$N = [(70 \times \text{Technical mark}) + (30 \times \text{Financial mark})] / 100$$

16. Tender validity :

Tenderers shall be bound by their tenders for a period of ninety (90) days with effect from the tender-submission deadline.

17. Contract award :

The contract shall be awarded to the tenderer with the lowest bid, that is having scored the highest overall mark and deemed to be essentially in keeping with the tender file.

A tenderer may be awarded a maximum of one (1) lot.

18. Further information :

Additional technical information may be obtained at the Planning, Programming and Standards Division, Department of General Affairs (Sub-Department of Public Contracts / Tender Service), situated on the ground floor of KEANO Building, located behind the building hosting the Special Taxation Registration Unit (see paved entrance) Mvog-Ada quarter.

Yaounde, 17/10/18

